



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 20 juin 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Iñaki ECHANIZ

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE,
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à M. Nicolas MALEIG,
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Monique ASSO.

26 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSIONS DE POSTES

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste), même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du **4 juin 2025**,

Considérant la nécessité de supprimer :

Un emploi d'agent d'exploitation du réseau d'Eau Potable

Grade : Adjoint technique

Durée hebdomadaire de l'emploi : temps complet

Date de la suppression : **1^{er} juillet 2025**

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à avancement de grade.

Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

Grade : Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : temps complet

Date de la suppression : **1^{er} juillet 2025**

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à avancement de grade.

Un emploi de Chef de secteur Cadre de vie

Grade : Technicien principal de 2^{ème} classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : temps complet

Date de la suppression : **1^{er} juillet 2025**

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à avancement de grade.

Un emploi de Responsable des Ressources Humaines

Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Durée hebdomadaire de l'emploi : temps complet

Date de la suppression : **1^{er} juillet 2025**

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à avancement de grade.

Un emploi de Responsable Régie Eau Potable

Grade : Ingénieur territorial

Durée hebdomadaire de l'emploi : temps complet

Date de la suppression : **1^{er} juillet 2025**

Motif de la suppression : Poste vacant sur le tableau des effectifs suite à avancement de grade.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

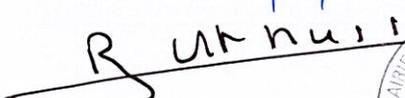
- **ADOPTÉ** les propositions de Monsieur le Maire,
- **MODIFIE** le tableau des emplois à compter du 1^{er} Juillet 2025, tel que proposé.

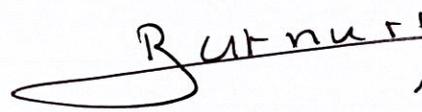
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 20 juin 2025.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 26/06/2025





Bernard UTHURRY
